



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

A la session régulière du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le 3^{ème} jour du mois de février 2015 à 19hres au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs Louis Laurier, Gabriel Dagenais, Jean-François Perrier, Mesdames Émilie Martel, Julie Thibodeau et Danielle Hébert.

Formant tous quorum sous la présidence de Mme Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Karine Maurice-Trudel, directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Mme Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

Ouverture de la session.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification des procès-verbaux de la session ordinaire du 6 janvier 2015.
- 3) Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4) Travaux rénovation h. de ville, rencontre avec architecte.
- 5) Logo/nouvelle proposition.
- 6) Rapport guignolée et remerciement.

AFFAIRES NOUVELLES :

- 7) Correspondance.
 - Rapport de la Sûreté du Québec décembre 2014.
 - Bilan du service incendie janvier 2015.
 - Lettre remerciement bibliothèque.
 - Ristourne MMQ année 2014 (3 226\$).
- 8) Demande de financement de l'association régionale des loisirs pour personnes handicapées des Laurentides (250\$).
- 9) Demande d'appui pour l'organisation d'une activité de financement de la Fondation La traversée maison de soins palliatifs.
- 10) Demande de partenariat marche de l'Alzheimer 2015 au profit de la Société Alzheimer des Laurentides.
- 11) Demande de subvention programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).
- 12) Demande de prix achat de chlorure de calcium.
- 13) Demande d'appel d'offres pavage sur le chemin du Lac-à-la-Loutre.
- 14) Remboursement de la formation des pompiers.
- 15) Vente d'un terrain acquis pour non-paiement de taxe (Gray Valley).
- 16) Inscription de l'officier municipal en bâtiment et en environnement à la formation règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q2r22 le 10 et 11 mars à Saint-Hyacinthe.
- 17) Inscription de l'officier municipal en bâtiment et en environnement à la formation lecture de plan et devis et initiation au code de construction du Québec le 25-26 mars à Shawinigan.
- 18) Horaire patinoire.
- 19) Loisir/rencontre avec les comités et gens intéressés.
- 20) Bibliothèque/sécurité.
- 21) Comité de la culture.
- 22) Varia :

- 23) Période de questions.
24) Levée de la session.

RÉSOLUTION 19-15
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, ajout au pont varia des points a) et b).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 20-15
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2015

Il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu;

Que la secrétaire soit exempte de la lecture du procès-verbal de la session ordinaire du 6 janvier 2015, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal du 6 janvier 2015 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions 01-15 à 18-15 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 21-15
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 6460 à 6511 inclusivement pour un montant de 111 646.16\$ et des comptes à payer au 03/02/2015 au montant de 10 599.12\$, ainsi que les chèques de salaire numéros 2710 à 2756 inclusivement pour un montant de 16 941.63\$.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 22-15

DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DES LAURENTIDES

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que la demande de financement reçue de l'Association Régionale des Loisirs pour Personnes Handicapées des Laurentides en date du 5 janvier 2015, soit refusée, le conseil ne pouvant acquiescer aux nombreuses demandes lui étant acheminées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 23-15

DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE LA FONDATION « LA TRAVERSÉE », MAISON DE SOINS PALLIATIFS

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que la demande d'appui financier reçue de la fondation « La Traversée », maison de soins palliatifs, en date du 12 janvier 2015, soit refusée, le conseil ne pouvant acquiescer aux nombreuses demandes lui étant acheminées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 24-15

DEMANDE DE PARTENARIAT DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER LAURENTIDES

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que la demande de partenariat reçue de la Société Alzheimer Laurentides, en date du 19 janvier 2015, soit refusée, le conseil ne pouvant acquiescer aux nombreuses demandes lui étant acheminées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 25-15

DEMANDE DE SUBVENTION / PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

Il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

Qu'une demande de subvention de 75 000\$ soit faite dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal pour des travaux de reconstruction (pulvérisation d'asphalte, pose de ponceaux, creusage de fossé, épandage de gravier, nivelage, asphaltage) de la chaussée sur le chemin du Lac-à-la-Loutre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 26-15

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM

Il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu

Qu'autorisation soit donnée à la directrice générale de faire une demande d'appel d'offres sur invitation pour l'achat de 10 ballots de 1000kg et de 126 sacs de 20kg d'abat poussière (chlorure de calcium).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 26-15-1

DEMANDE D'APPEL D'OFFRES PAVAGE CHEMIN DU LAC-À-LA-LOUTRE

ATTENDU QUE la municipalité entend procéder à des travaux de pavage sur le chemin du Lac-à-la-Loutre, sur plus ou moins 7 200m² ainsi que les travaux afférents;

ATTENDU QUE ces travaux sont estimés à un montant de plus ou moins 150 000\$;

ATTENDU QUE pour tous les travaux de construction de 100 000\$ et plus, l'utilisation du système électronique d'appel d'offres (Se@o) et la publication dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité est obligatoire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu

Que le conseil autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres pour ces travaux de construction en utilisant le système électronique d'appel d'offres et à faire paraître un avis public dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité, tel que requis par la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 27-15

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION POUR LES POMPIERS

ATTENDU QUE le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgences;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau prévoit la formation de 10 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Laurentides en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu;

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 28-15

VENTE D'UN TERRAIN ACQUIS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES (GRAY VALLEY)

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau a acquis le 12 décembre 2012, lors d'une vente par shérif un emplacement situé dans la Municipalité d'Huberdeau, étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro vingt-deux (P.22), du rang deux (2), du canton Arundel ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau désire se départir de ce terrain celui-ci n'étant pas nécessaire à la poursuite des activités de la municipalité;

ATTENDU QUE pour ce faire la municipalité désire procéder par une vente au plus offrant et qu'elle désire établir le prix de base de la mise à prix 4 500\$, soit le prix d'achat du terrain;

EN CONSÉQUENCES, il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu ;

Que le conseil municipal autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres pour la mise en vente à l'enchère d'une partie du lot numéro 22 du rang deux (P22R2) du canton d'Arundel.

Que le conseil fixe la mise à prix de départ à 4 500\$, en plus du prix d'achat l'acquéreur devra assumer les frais d'arpentage (si nécessaire) et de notaire requis à la préparation de l'acte notarié.

Que le conseil autorise la publication d'une annonce dans le journal régional, les offres devront être transmises pour le 24 mars 2015, 16 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 29-15

INSCRIPTION FORMATION « RÉGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX DES RÉSIDENCES ISOLÉES Q2R22 »

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil municipal autorise l'inscription de l'officier municipal en bâtiment et en environnement à la formation « règlement sur le prélèvement et le traitement des eaux des résidences isolées Q2R22 » devant se tenir les 10 et 11 mars prochain à St-Hyacinthe, sous réserve de l'approbation de la municipalité d'Amherst, qui est responsable de l'inscription. Autorisation est également donnée à la directrice générale/secrétaire-trésorière de procéder au remboursement de 50% des frais d'inscription, de déplacement et de repas sur réception d'une facture de la Municipalité d'Amherst.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 30-15

INSCRIPTION FORMATION « LECTURE DE PLAN ET DEVIS ET INITIATION AU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC »

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil municipal autorise l'inscription de l'officier municipal en bâtiment et en environnement à la formation « Lecture de plan et devis et initiation au code de construction du Québec » devant se tenir les 25 et 26 mars prochain à Shawinigan, sous réserve de l'approbation de la municipalité d'Amherst, qui est responsable de l'inscription. Autorisation est également donnée à la directrice générale/secrétaire-trésorière de procéder au remboursement de 50% des frais d'inscription, de déplacement et de repas sur réception d'une facture de la Municipalité d'Amherst.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 31-15
ADOPTION DU PROTOCOLE D'INTERVENTION INCENDIE POUR CERTAINS BÂTIMENTS À RISQUES

Il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que le protocole d'intervention incendie pour certains bâtiments à risques, présenté par M. Yves Robitaille, en date du 17 décembre 2014, soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 32-15
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que la session soit levée, il est 19h55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Karine Maurice-Trudel,
Directrice générale/secrétaire-trésorière-adjointe.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau,
Mairesse.